

« LA PRISE DE CONSCIENCE DE LA MORT QUESTIONNE LE PRÉSENT »

Fondateur et directeur du Service catholique des funérailles, une association émanant du diocèse de Paris, Christian de Cacqueray analyse les parentés entre la transmission matérielle et la transmission des valeurs spirituelles.

COLL. PERSO/Meyer/TENDANCE FLOUE



CHRISTIAN DE CACQUERAY est l'auteur de *La Mort confisquée. Essai sur le déclin des rites funéraires* (CLD, 2005) et *Parcours d'adieux, chemins de vie* (Salvator, 2016).

LA VIE. La crise sanitaire change-t-elle notre rapport à la mort ?

CHRISTIAN DE CACQUERAY. Oui, je pense qu'elle le fait évoluer. Mais de façons diverses. La première tendance – très majoritaire à mon sens – est négative. C'est une peur panique de la fin de vie. Elle se manifeste par un repli sur soi et une mise à distance d'autrui. Elle prend racine dans une éducation à la mort taboue. Ceux qui ont cette blessure-là sont nombreux à la voir s'infecter aujourd'hui. Pour d'autres, l'épidémie fait de la mort une partie intégrante de la vie. Cette prise de conscience questionne le présent et peut, par la suite, susciter des appels particuliers : suis-je satisfait par mon quotidien ? Ai-je l'envie d'aller vivre ailleurs ? Et si on décéderait ? Et si on goûtait davantage l'instant présent ?

Selon les études notariales, les demandes de testaments ont beaucoup augmenté durant l'épidémie de Covid-19 chez les quaranténaires. Quels signes faut-il y voir ?

C. DE C. J'y vois la conséquence directe de la panique générée par le chapelet quotidien des morts durant la pandémie de Covid-19. Quand on a 30-40 ans, les pensées morbides peuvent amener à subir sa vie, non à la choisir. Une juste relation à la mort, à mon sens, c'est d'abord accepter les « petites morts » de nos existences.

Ces dernières sont nos choix. Car tout renoncement implique un deuil : se marier, choisir une nouvelle voie professionnelle, déménager dans une autre ville, etc.

Cette prise de conscience de la mort a-t-elle un impact sur notre relation aux biens, au patrimoine ?

C. DE C. En entretenant le tabou de la mort, notre société crée l'illusion d'une éternité terrestre. Cela influence notre rapport aux biens – notre maison, nos objets, notre argent. Lorsqu'on oublie qu'on peut mourir un jour, on s'attache à son patrimoine un peu plus qu'il ne faudrait. Et cet attachement nous rend prisonnier de nous-mêmes, suscite des tensions avec notre entourage et nous empêche d'avoir une vision à long terme de la vie et, surtout, peut nous couper de Dieu. Paradoxalement, la prise de conscience de la mort pose cette question : « Qui suis-je pour l'éternité ? » Là, le champ s'élargit. Les biens deviennent les vecteurs de plus profondes relations avec nos proches. La maison de famille est un bel exemple de cela. Si une propriété est possédée pour sa dimension uniquement patrimoniale, elle peut être une source de division. Au final, elle peut se trouver close, les volets fermés et plus personne n'y va. Tandis qu'une forme de détachement permet d'en faire un lieu de partage et d'accueil pour la famille et les amis.



À quel moment de la vie, recommanderiez-vous d'anticiper un legs, par exemple ?

C. DE C. Il y a un côté macabre à ne penser à la transmission que lorsqu'on approche de la fin de sa vie. Tandis qu'un passage de témoins en douceur – dès la soixantaine – projette vers l'éternité et donne de la saveur à l'instant présent. La clef, c'est la communication avec ses enfants. La parole est parfois bloquée car l'évocation de son décès peut s'avérer taboue. Mais susciter des échanges de son vivant évite les traumatismes *post mortem*. On pose la question : « Qui veut reprendre la maison ? » Si une forme de cupidité se réveille chez un ou plusieurs enfants – parfois, parler du matériel génère des réactions malsaines –, on peut désamorcer les conflits. Plus tard, les partages se feront de façon plus saine et pacifiée.

Mal anticipé, l'héritage peut être source de tensions entre les membres d'une fratrie...

C. DE C. Des notaires me disent souvent qu'ils m'évient. Lors de la préparation des obsèques d'un défunt, généralement, les personnes se disent des paroles de bénédiction. Dans les bureaux des études, on assiste à des désunions. C'est le scénario Johnny Hallyday : « *Voyez comme ils s'aiment, ils n'ont pas hérité* », a dit Sacha Guitry. C'est que le patrimoine matériel est souvent bâti sur des relations humaines. L'héritage interroge les dynamiques de vie et de mort des fratries. Y a-t-il toujours eu un respect et une écoute de chacun ? Certains ont-ils pris l'habitude de dominer les autres – et vice versa ? Préparer la vie après la mort, c'est s'attacher à travailler sur le présent. Ce qui se passe ensuite est conditionné par ce qui se vit aujourd'hui.

Voyez-vous une dimension spirituelle aux partages patrimoniaux ?

C. DE C. Par la Trinité, Dieu ne possède rien. Par le Père, le Fils et le Saint-Esprit, Dieu se fait lui-même don et transmission. C'est ce que note Maurice Zundel,

prêtre et théologien suisse – j'apprécie beaucoup cette figure – dans ses écrits : « *Avec la Trinité, nous entrons dans le monde de la relation. Subsister en forme de don, subsister comme une relation à autrui, subsister dans une pure respiration d'amour.* » Il y a donc une dimension spirituelle à l'héritage, dans le sens où il implique une forme de détachement vis-à-vis de nos biens de notre vivant.

De même, la préparation des obsèques implique une dimension matérielle...

C. DE C. Oui, les deux sont liées. Les personnes qui viennent nous voir sont âgées de 80 ans en moyenne. Souvent, elles sont motivées par des questions pratiques : qui va s'occuper de mon enterrement ? Comment faire pour que mes enfants n'aient rien à payer ? À cela, s'ajoute de plus en plus de démarches spirituelles. Les personnes veulent faire de leurs obsèques un moment de transmission de leur foi. C'est un désir touchant mais qui comporte un écueil : la liberté. Il me semble important que les proches puissent composer eux-mêmes une partie de la célébration. Car ce moment est vecteur de communion entre les personnes. La préparation de ses obsèques demande aussi un lâcher-prise.

Après leur mort, les défunts lèguent-ils un héritage spirituel ?

C. DE C. Jean Monbourquette, prêtre et psychologue québécois, a beaucoup travaillé sur cette question. Lui a repris toutes les étapes du deuil de Sigmund Freud que sont le déni, la colère, la négociation, la dépression et l'acceptation. Il en a ajouté une dernière qu'est l'appropriation de l'héritage spirituel d'une personne. Ainsi, l'être disparu nous interpelle sur ce qu'il avait de meilleur. Une manière de s'enrichir de sa présence est de s'approprier ses valeurs et d'appliquer ce qu'il a transmis de son vivant. La transmission matérielle n'est donc que la partie visible des héritages générationnels. **INTERVIEW V. DES C.**